

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-14-chem | Organisation de la justice \[?\] au Moyen-Age Item| Les jurys à la fin du Moyen Âge](#)

| Les jurys à la fin du Moyen Âge

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0316

SourceBoite_001-14-chem | Organisation de la justice [?] au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

- On trouve encore au XIV^e et XV^e qques personnes
portées par des seigneurs et manant d'une seigneurie
en touran - le maître seigneur. Mais le p. n.
trouvent que est 1 maître seigneur. Et se sont en 1401,
en 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420,
en 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430,
en 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1440.

- Il n'y a pas de raisons que soient les seigneurs
à servir de maîtres "seigneurs" maîtres de seigneurs.
Et il se trouvent.

- Après 13^e siècle, les seigneurs juges collectifs
qui ont été avec seigneur sont des seigneurs
ou 1 seigneur seigneur le seigneur. Et sont des seigneurs.
de la. de la. de la. "la. seigneur."

De la. de la. de la. les seigneurs collectifs sont
à la. de la. de la. XIV^e.

cette disposition est due

- et la. de la. de la.

- et la. de la. de la. la. de la. de la.

- En la. de la. de la. de la. de la. de la.
et la. de la. de la. de la. de la. de la.

- ils ne se trouvent de la. de la. de la. de la.
et la. de la. de la. de la. de la. de la.

316
un bonnet (appelant de la prière etayer
du roi) à main.

B. Guenou. Tiré de grand papier
n° 142 - 148.

EX LIBRIS
26 22 22
STROUZE